

Développement durable en milieu rural congolais : Cas de la Province Orientale ⁽¹⁾

 Florentin MOKONDA Bonza

Position du problème

(1) Cet article est le texte remanié d'un exposé rédigé pour la Conférence économique de la Province Orientale qui aurait dû se tenir à Kisangani du 03 au 07 juillet 2007.

Cet exposé poursuit deux objectifs :

- faire le point de l'état du développement en milieu rural de la Province Orientale ;
- réfléchir sur les perspectives de développement rural durable au regard des impératifs du processus de relance de la croissance économique et de l'évolution du commerce international dans un univers globalisé.

Pour la clarté de l'exposé, il m'a paru indiqué d'adopter la démarche suivante :

- présenter et situer la province au plan géo-climatique;
- poser le diagnostic de la situation prévalant en milieu rural dans une entité sinistrée victime des affres des guerres récurrentes ;
- examiner ses perspectives de développement durable à court et moyen termes.

Brève présentation de la Province Orientale

La première étape de l'exposé rappelle quelques notions de base nécessaires à la compréhension du sec-

 Professeur à l'Université de Kinshasa, Faculté d'Economie.
E-mail : fmokonda@yahoo.fr

teur agricole et rural dans la Province Orientale. Elle met en relief les données géographiques et ses caractéristiques éco-climatiques ainsi que l'évolution de son économie rurale.

Position géographique

Comprise entre le 2ème parallèle Sud et le 5ème parallèle Nord, la Province Orientale est limitée au Nord par la République Centrafricaine et le Soudan ; à l'Est par l'Ouganda ; au Sud par les provinces du Kasai Oriental, du Maniema et du Nord-Kivu ; à l'Ouest, enfin, par la province de l'Equateur.

Elle est caractérisée par :

- l'immensité de son espace qui lui confère les dimensions d'un État (503.239 km²) ;
- son éloignement de la capitale, centre des décisions politiques et principal pôle manufacturier du pays, mais aussi des ports d'embarquement pour l'exportation de ses produits (Matadi à l'ouest et Mombassa, au Kenya, à l'extrême-est) ;
- sa position frontalière avec trois pays (République Centrafricaine, Soudan et Ouganda), à la fois porte de sortie et réseau d'échanges commerciaux transfrontaliers et culturels intenses ;
- sa faible densité démographique (16 hab/km²), du reste, inférieure à la moyenne nationale (26 hab/km²), hormis les quatre territoires de l'Ituri (Aru, Djugu, Irumu et Mahagi) connus pour leurs taux particulièrement élevés ;
- son réseau hydrographique dense (Ituri, Maïko, Lindi, Tshopo, Bomokandi, Nepoko, Dungu, Kibali, Bima, Itimbiri/Rubi, Likati, Uélé, Mbomu, Aruwimi, Lomami, etc.) qui lui donne des atouts indéniables dans les domaines de l'hydroélectricité, de la pêche, de l'irrigation et du transport ;
- son appartenance aux deux bassins du Congo et du Nil.

Caractéristiques éco-climatiques [PNUD/UNOPS, 1998]

La vocation agropastorale de cette province est tributaire de la variété de ses conditions climatiques, de la nature de ses écosystèmes et de la qualité de ses sols. Son relief en général régulier, est caractérisé par :

- la plaine du sud-ouest d'une altitude de 400 m en moyenne ;
- les plateaux de l'Uélé (nord) et ceux de Kibali-Ituri (nord-est) dont l'altitude atteint 700 m pour les premiers et 1400 m pour les seconds ;
- les plateaux accidentés d'une altitude parfois supérieure à 1400 m dans la partie orientale de l'Ituri.

Encadré 1 : Zones climatiques de la Province Orientale

Quatre zones climatiques coexistent d'après la classification de Köppen:

Zone Af : climat de forêt dense, humide, sans saison sèche très marquée. Convient aux cultures pérennes telles que palmier, hévéa, cacao et fournit un rendement moyen pour la culture caféière. C'est la future province de la Tshopo, hormis le nord de Basoko, de Banalia et de Bafwasende.

Zone Am : climat de forêts-galeries, et lisière de la forêt dense. Un à 2 mois de saison sèche. Convient également aux cultures pérennes et donne un très bon rendement au caféier. C'est la partie sud des futures provinces du Bas et du Haut-Uélé.

Zone Aw : climat de savane, trois mois de saison sèche, voire plus. Marginal pour les cultures pérennes, mais très bon rendement pour les céréales et les arbres fruitiers. Bon pour l'élevage du gros bétail. C'est le nord du Bas et du Haut-Uélé ainsi que le territoire d'Aru (Ituri)

Zone Cf : climat pluvieux tempéré chaud de hauts plateaux de l'Est. Convient à la culture du café Arabica, aux légumineuses, aux cultures maraîchères et à l'élevage du gros bétail. Ce sont les territoires d'Irumu, de Djugu et de Mahagi.

Cette classification climatique permet de délimiter les zones écologiques homogènes devant servir de base à l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'espace rural et de tout programme de développement agricole ou rural. S'il est vrai que la forêt représente l'écosystème prédominant de la province, soit 75% de sa superficie (363.724 km²), elle possède en plus une réserve importante de diversité biologique dans laquelle les populations puisent sans cesse pour satisfaire un nombre varié des besoins de consommation. La forêt fournit en effet à l'alimentation humaine des protéines nobles (gibiers, reptiles, chenilles, escargots, etc.) ; des produits glucidiques ou féculents (ignames) ; des vitamines d'origine diverse (champignons, légumes verts, fruits, etc.).

A travers ces particularités, en l'occurrence la diversité de ses climats, sols, reliefs et écosystèmes, il saute aux yeux que l'espace économique de la province est largement doté des ressources physiques suffisantes pour générer une production susceptible de satisfaire la demande d'une population en constante augmentation et d'une industrie en expansion.

Un survol rapide du comportement de l'économie rurale permet d'en déceler les contre-performances et son degré de recul.

Evolution de l'économie rurale

Deux phases historiques permettent de saisir la portée des politiques et stratégies initiées par les pouvoirs publics à l'effet de promouvoir la croissance de l'économie rurale et la transformation des structures économiques et sociales susceptibles d'entraîner à la base un développement aussi bien quantitatif que qualitatif.

Sous l'administration coloniale

A l'exemple des autres pays colonisés, l'économie rurale congolaise a évolué dans un dualisme caractérisé par la coexistence d'une agriculture moderne ou capitaliste spécialisée dans l'exploitation des cultures pérennes et d'une agriculture traditionnelle engagée principalement dans la production vivrière.

L'Administration coloniale avait privilégié le mode capitaliste de production sous-tendu par une politique de structure favorisant la création de grandes exploitations, dans l'hypothèse que la grande taille peut dégager des rendements d'échelle susceptibles de mieux rémunérer les facteurs de production, en particulier le facteur capital. L'accroissement de l'échelle de production ne suffit pas. Il requiert l'acquisition des techniques de production fortement capitalistiques, autrement dit un mécanisme permettant d'élever la productivité directe du facteur travail. C'est le début de l'industrialisation de l'agriculture qui, malheureusement, ne favorisa que les spéculations pluriannuelles.

Consciente du faible niveau de vie de la population et surtout des effets dévastateurs de l'effort de guerre sur les milieux ruraux, soucieuse de promouvoir une industrie locale en substitution aux biens importés, l'Administration coloniale entreprit de développer, dans le cadre du mode de production paysan, nombre de programmes qui trouvèrent d'ailleurs une place prépondérante dans le Plan Décennal 1950-1959.

La plupart de ces programmes ont réellement et efficacement contribué à la transformation de la vie rurale, à l'extension du marché intérieur, à l'élévation du niveau de revenu des populations agricoles et à l'essor de l'industrialisation. Il sied d'évoquer essentiellement : les infrastructures, la recherche agronomique, l'enseignement agricole, les paysannats, les coopératives agricoles, l'élevage, les eaux et forêts, les prix et les revenus, le crédit rural et les programmes spéciaux (lutte antiérosive, reboisement, etc.).

Il me semble capital et judicieux d'épingler deux de ces stratégies de développement rural, étant entendu qu'elles touchaient directement les ménages agricoles et capitalisaient les efforts déployés dans d'autres domaines. Ce sont les paysannats et les coopératives.

Les paysannats

En mettant en œuvre la stratégie des paysannats, l'Administration coloniale s'est assignée une ambition, celle de réaliser à travers le programme

de paysannat une véritable intégration horizontale et verticale de la production.

- (²) Plusieurs filières ont été développées dans la Province Orientale: coton, arachides, café, palmier à huile.

L'intégration verticale fut privilégiée dans l'optique de développer une approche par filière, à travers l'introduction progressive d'un système d'appropriation foncière privative et l'intensification des méthodes de production (²). Cette approche permettait en effet de rationaliser davantage l'exploitation, de garantir une plus grande productivité des facteurs et d'assurer une meilleure commercialisation des produits incorporant une valeur ajoutée plus substantielle.

Les efforts déployés pour améliorer la tenure du sol, réduire les pertes à tous les niveaux, accroître les gains de productivité au niveau de l'exploitation sont complétés par d'autres apports provenant notamment du petit et du gros élevage, de cultures pérennes (café ou palmier à huile), du bois d'œuvre. A l'analyse, cette intégration horizontale était une voie vers l'accomplissement du développement rural qui se voulait durable, au regard des politiques menées dans les domaines social, socioculturel et économique, d'une part ; et de la diversité des mesures législatives et réglementaires prises pour la protection et la conservation des eaux, des forêts, des espèces du règne végétal et animal, d'autre part.

Le paysannat fut une expérience riche en enseignements, mais malheureusement limitée à quelques aires de développement soigneusement choisies par l'Administration coloniale. En Province Orientale, par exemple, deux paysannats Babua et Turumbu, situés dans l'arrière-pays immédiat des stations de Bambesa et de Yangambi, ont souvent été cités en modèle à cause de leurs résultats.

Les coopératives

Toutefois, le summum de la stratégie fut l'installation des coopératives rurales. Dès 1949, les coopératives existant dans le cadre des paysannats furent régies par le décret du 10 août portant sur l'organisation des coopératives indigènes au Congo. L'expérience accumulée au début des années 1950 permit d'enrichir le décret en 1956, lequel demeure en application jusqu'à ce jour.

Dès la conception, les coopératives appartenaient aux autochtones qui n'avaient malheureusement ni for-

mation, ni compétence requises pour gérer des structures aussi complexes. L'Administration coloniale désigna alors pour ce faire des fonctionnaires pour assurer la fonction managériale, et ce jusqu'en 1960.

Au lendemain de l'indépendance

La politique agricole appliquée à partir du 30 juin 1960 n'a pas permis de poursuivre les efforts entrepris jadis et donc de consolider les changements qualitatifs acquis en milieu rural. La plupart des paysannats et des coopératives se sont désintégrés et l'agriculture de subsistance est redevenue prédominante. En dépit de cette dégradation généralisée, six produits contribuèrent au processus de formation des revenus en milieu rural : le coton, l'huile de palme, le café, le riz, l'arachide et le haricot.

Le coton [MOKONDA, 1980]

La culture du coton fut introduite dans le Bas-Uélé, au cours de la campagne 1920-1921, période qui coïncide avec la création de la Société cotonnière du Congo (Cotonco). Au terme de la campagne 1921-1922, on y récolta 1.500 tonnes de coton-graines, soit 48,3 % de la production du Congo belge. [ALoba, 1998]

Culture obligatoire jadis pratiquée dans toute la province, le coton a vu, au début des années 1990, son aire de culture se réduire aux territoires de Bambesa (Bas-Uélé) et de Mahagi (Ituri). Les efforts de relance entrepris entre 1987 et 1996 par la Compagnie de développement rural du Nord (Codénord), entreprise cotonnière d'économie mixte, n'ont pas produit des résultats escomptés⁽³⁾. Bien au contraire, la production de coton-graines s'est progressivement effondrée, passant de 12.000 en 1991 à 2.500 tonnes en 1996, même en territoire de Bambesa où les rendements les plus élevés étaient autrefois signalés⁽⁴⁾.

En dépit de la fréquence et de l'intensité des guerres, la production cotonnière s'est maintenue, certes, mais à une échelle réduite. L'enracinement du coton dans les schèmes culturels et culturels lui confère un statut particulier dans les périmètres agricoles de Dingila, de Mahagi et de Titule. La fibre issue de deux usines d'égrenage approvisionne encore partiellement la Société Textile de Kisangani (Sotexki).

⁽³⁾ Pour mémoire, en 1959, les deux Uélé produisaient 33.000 tonnes de coton-graines pour une production nationale évaluée à 179.000 tonnes.

⁽⁴⁾ Pour une moyenne de l'Uélé située à 297 kg à l'unité de surface et 102 kg à l'unité de travail, le territoire de Bambesa se plaçait largement au dessus: 447 kg à l'unité de surface et 260 kg à l'unité de travail.

L'huile de palme

La province regorge de ressources significatives en palmeraies naturelles, justifiant ainsi l'implantation d'unités industrielles de faible ou moyenne dimension destinées à l'extraction de l'huile. A la faveur des travaux de recherche agronomique conduits par l'INÉAC, les Européens ont investi massivement dans l'exploitation du palmier à huile.

L'exploitation industrielle ou paysanne du palmier à huile va constituer une source importante de revenu en Province Orientale, notamment autour de Kisangani (ex-Stanleyville) et dans les Uélés. En 1958, selon le rapport des Affaires économiques de la province, la production agricole commercialisée par les autochtones était évaluée à 518,2 millions de francs congolais dont 27,5 % étaient générés par la vente des fruits de palme aux huiliers. [COMELIAU, 1964].

Aujourd'hui, à quelques exceptions près, toutes les unités industrielles établies dans la province sont soit obsolètes, soit en cessation d'activité, soit tout simplement cannibalisées ⁽⁵⁾.

(5) Les huileries industrielles d'envergure implantées par les sociétés Belgika, Comueleet Plantadem, pour ne citer que celles-là, ont toutes disparu et n'ont laissé que de la mitraille.

Le café

Le caféier sauvage fut découvert très tôt dans les Uélé et les missions catholiques avaient déjà ouvert des exploitations bien avant la première guerre mondiale. La construction du chemin de fer vicinal traversant la région et reliant le fleuve Congo aux hauts plateaux aurifères de l'Ituri, d'une part ; les travaux de recherche agronomique et pédologique réalisés par l'Institut National pour l'Étude Agronomique au Congo déterminant et délimitant les zones écologiques à grande vocation caféicole, d'autre part, vont étendre les superficies cultivées et développer la production, spécialement dans les zones mises en relief pour leur productivité, à savoir les vallées de la Nepoko, de la Bomokandi et de la Bima.

Si la production caféière est essentiellement l'apanage de grandes plantations industrielles, l'Administration coloniale introduira, au milieu des années 1950, la caféiculture en paysannat à telle enseigne qu'autour de 1975, sur les 110.000 ha plantés et en rapport, les plantations familiales représentaient 30.000 ha, soit 27 %. Le poids du territoire de Wamba (Haut-Uélé), exprimé par

un effectif de 60 % de tous les planteurs familiaux de la province, se passe de tout commentaire.

L'Office national du café a maintenu un encadrement jusqu'au milieu des années 1980 au moment où la culture fut victime d'un début de vieillissement (problème structurel) et de la propagation de la « trachéomycose » (problème conjoncturel). La décadence de la filière caféière apparaît plus qu'évidente en 1995, la production de l'Uélé étant estimée à 5.000 tonnes de café marchand contre 30.000 en 1976.

D'autres spéculations méritent d'attirer l'attention des observateurs et des dirigeants politiques. Je pense notamment aux légumineuses (arachide, haricot, soja), aux céréales (maïs, riz et sorgho), mais aussi aux cultures pluriannuelles (cacao, hévéa) dont la demande nationale et internationale pourrait croître.

Qu'en est-il aujourd'hui de tous ces acquis ?

La seconde étape de cette réflexion planche sur l'état actuel du développement en milieu rural de la Province Orientale.

Le diagnostic du développement rural ⁽⁶⁾

J'emprunte, du point de vue méthodologique, à la FAO les indicateurs socio-économiques qu'elle a mis au point pour évaluer l'état d'avancement d'un programme de développement rural dans un pays ou dans une province. Ces indicateurs se focalisent sur les domaines suivants : la pauvreté rurale, la nutrition, la santé, l'enseignement, l'habitat, les services publics, la productivité et les revenus, la production agricole et vivrière, les ressources publiques destinées au monde rural [FAO, 1989]. Conscient des effets d'entraînement du réseau routier sur la croissance agricole, je fournirai des indications sur l'état des infrastructures de transport.

⁽⁶⁾ Les données chiffrées fournies dans ce chapitre sont tirées de RDC/UNICEF, *L'enquête Nationale sur la situation des enfants et des femmes*, Rapport d'analyse M I C S 2 / 2 0 0 1 , Kinshasa, 2002, vol. II, 234 p. Cette enquête a touché les ménages de tous les districts de la province.

Lutte contre la pauvreté

Six indicateurs concourent à l'évaluation du niveau de pauvreté de la population rurale d'une province, à savoir le rapport revenu/consommation, la nutrition, la santé, l'éducation, le logement, l'accès aux services communautaires.

Encadré 2 : Indicateurs de la pauvreté en milieu rural de la province

a) Revenu/consommation : la quasi-totalité des ménages dispose d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté absolue (1\$/personne/jour).

b) Nutrition : 34,9 % des ménages ne prennent qu'un repas par jour. La proportion des ménages qui disposent de moins d'un repas par jour, soit 4,5 %, est une des plus élevées du pays (Equateur 4,6 % et Sud Kivu 5 %).

Le taux de prévalence de la malnutrition chronique est de 39,8 % pour la Province Orientale contre 38,2 % pour la RDC.

c) Santé : les quotients de mortalité infantile (143 ‰) et infanto-juvénile (241 ‰) se situent bien au-dessus de la moyenne nationale, à savoir 126 et 213 ‰) respectivement.

d) Education : les taux nets de scolarisation primaire (51,2 % et 47,7% pour les filles) sont également inférieurs à la moyenne nationale : 54,8 % et 48,6 %. De même, la proportion des adultes analphabètes (20,6% chez les hommes et 46,7 % chez les femmes) est également supérieure à la moyenne nationale : 18,8 % et 44,1 % respectivement.

e) Logement : 91 % des logements sont construits en terre battue et en paille contre une moyenne nationale de 80 %.

f) Accès aux services communautaires : 41 % de la population rurale ont accès à l'eau de boisson de bonne qualité contre une moyenne de 46 % pour le pays. L'électrification rurale est totalement absente dans la province.

Ces indicateurs éloquents donnent la mesure de la pauvreté ou de la misère prévalant aujourd'hui dans une province à haute potentialité agricole. Au cours de cinq dernières décennies, la courbe du niveau de revenu de la population agricole dans la province a suivi une tendance décroissante proportionnellement à la chute du niveau de productivité et de la dégradation des infrastructures de communication et de commercialisation. Les stigmates de la « zaïrianisation » exacerbés par les séquelles des destructions méchantes perpétrées par les différents mouvements rebelles et leurs alliés des pays voisins ont obligé les populations rurales à se retrancher dans une agriculture de survie incapable de dégager un surplus économique. Or, l'absence de celui-ci compromet la mobilisation de l'épargne, facteur inducteur de croissance de l'économie régionale et de promotion d'une réelle transformation de l'environnement culturel, économique et social.

L'exploitation paysanne ne garantissant plus la sécurité alimentaire des ménages, la malnutrition s'installe progressivement, élevant par conséquent le taux de morbidité au sein de la population et hypothéquant même la capacité de reproduction des forces productives, en particulier dans les savanes du nord de l'Uélé, totalement ravagées par les éleveurs Mbororo et les rebelles ougandais de la Lord Resistance Army (LRA), jadis identifiées pour leur tendance à la dénatalité [RO-MANIUK, 1967].

La pauvreté affecte inexorablement la capacité économique des ménages à financer aussi bien la construction des logements décentes que la couverture des soins de santé primaires et la scolarisation des enfants. La quête d'un revenu plus consistant pousse les jeunes à bouder l'enseignement ⁽⁷⁾, à se détourner de l'agriculture pour s'engager dans des activités jugées lucratives, en l'occurrence l'exploitation artisanale des matières précieuses, le transport ou le commerce ambulatoire.

(7) L'enseignement est conçu comme un métier pauvre, peu honorable et avilissant.

Accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles

Dans la quasi-totalité de la province, on évolue dans un environnement d'abondance relative du facteur terre, hormis les territoires d'Irumu, de Djuju et de Mahagi en Ituri où la densité démographique apparaît particulièrement élevée et génère, par conséquent, de nombreux conflits fonciers. Cependant, il convient de faire observer qu'avec la chute de l'emploi dans les secteurs non agricoles et la surexploitation des terres périurbaines, non seulement les conflits fonciers latents sont prévisibles, mais en plus, le déboisement prend de l'ampleur et accélère le phénomène du changement climatique et du réchauffement de la planète.

Il y a plus ! L'application sans discernement des Codes minier et forestier va entraîner, si l'on n'y prend garde, des expropriations foncières en cascade de nature à exacerber les conflits sociaux, à la suite des difficultés d'accès à la terre. Ce qui risque d'aggraver la paupérisation rurale, notamment par l'émergence du phénomène de « paysans sans terre ».

Accès aux intrants, aux marchés et aux services publics

L'accès des ménages aux intrants et au crédit agricole paraît hypothétique et constitue un véritable goulot d'étranglement à la croissance de la productivité agricole. La désorganisation des marchés ruraux, la faiblesse des organisations paysannes et l'inefficacité des services publics compromettent la performance des systèmes ruraux de commercialisation, exacerbent la désaffection de l'activité agricole et les migrations internes.

En RD Congo, la micro-finance, institution d'introduction récente, n'a pas encore acquis droit de cité dans la Province Orientale. Au regard des potentialités de mobilisation de l'épargne, spécialement dans les aires d'exploitation artisanale du diamant et de l'or⁽⁸⁾, et des besoins d'acquisition d'intrants (semences, matériel agricole, emballage, etc.), la micro-finance pourra trouver un terreau fertile.

(8) Je cite en passant quelques sites d'exploitation : Banalia, Panga, Opienge, Bomili, Bongonza (Kole), Buta, Aketi, Bondo, Baye, Amadi, Niakpu, Durba, Watsa, Bunia, etc.

Développement des activités rurales non agricoles

Sur l'ensemble de la province, se déployaient plusieurs activités rurales non agricoles prospères, porteuses de progrès économique et génératrices d'emplois et de revenus, telles que des unités agroindustrielles, garages, scieries et unités de transformation du bois, transport routier et ferroviaire, banques et caisse d'épargne, commerce de gros, postes et télécommunications. A l'heure actuelle, en dehors du secteur de téléphonie cellulaire qui s'étend progressivement dans la province, toutes les activités visées ci-dessus ont basculé dans l'informel.

L'exploitation artisanale des matières précieuses (or et diamant), le petit commerce et le transport à vélo des personnes et des biens constituent les principales activités créatrices d'emplois non agricoles et dégagant une faible valeur ajoutée.

Education, formation et vulgarisation

Le vieillissement du personnel d'encadrement, l'insuffisance de formation spécialisée, de recyclage et de motivation, la carence en équipements de travail et en

logistique compromettent les activités de vulgarisation en faveur des ménages agricoles.

En Province Orientale, le système de vulgarisation est vraiment en panne, à cause du déficit du financement de la recherche agronomique et de la faiblesse du déploiement du Service National de Vulgarisation, à telle enseigne que pour l'ensemble du pays, on comptait, en 1995, un moniteur agricole pour 1000, voire 1500 ménages au lieu de 150 à 200 recommandés ⁽⁹⁾.

D'autre part, aucun programme de formation, voire d'alphabétisation des adultes n'a été mis en œuvre. Les femmes, analphabètes et marginalisées, ne sont pas prises en compte dans les initiatives de développement, en dépit de leur substantielle contribution dans la production, le transport, la transformation et la commercialisation des produits vivriers.

Dans l'ensemble, le déficit de participation populaire s'explique par la carence d'organisation des associations paysannes ou des groupements précoopératifs, qui auraient pu promouvoir et induire en milieu rural des attitudes progressistes de développement communautaire.

Croissance

Trois indicateurs de croissance sont utilisés pour évaluer le niveau de croissance économique en milieu rural : le PIB agricole par habitant, l'importance des superficies cultivées par habitant et le taux annuel de croissance démographique (reproduction naturelle et migrations). Au regard des données observées ou recueillies au cours des contacts avec les ménages agricoles, les superficies cultivées, le volume de production et le revenu par tête ont enregistré une contraction d'une ampleur inégale.

Au nord de la province, et de la rivière Uélé en particulier, le taux de croissance démographique demeure faible à cause de l'insuffisance du taux de fécondité. Le problème de reproduction des forces productives pourrait se poser dans l'avenir si des mesures sociales et culturelles spéciales ne sont pas prises à temps pour éradiquer les maladies sexuellement transmissibles et limiter, voire interdire les unions conjugales atypiques qui y prospèrent ⁽¹⁰⁾.

⁽⁹⁾ PNUD/UNOPS, PNSAR : Plan d'actions triennal (1998-2000) Province Orientale, Kinshasa, 1998, p. 103

⁽¹⁰⁾ Par union conjugale atypique, il faut comprendre une union entre un jeune et une femme plus âgée.

Partout ailleurs, la croissance démographique se maintient du fait d'une fécondité normale, cependant, on peut affirmer sans crainte d'être contredit que deux facteurs vont affecter à moyen et long termes la démographie : les conflits armés en Ituri ayant causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'une part, et la présence récente dans la province des troupes étrangères en provenance des pays à taux élevé de prévalence du VIH/SIDA, d'autre part. Il faut également signaler que l'exploitation artisanale des matières précieuses a encouragé les migrations internes, favorisé la promiscuité et la propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST) dont le VIH/SIDA.

Quoique d'apparition relativement récente, cette dernière pathologie rejoint une liste malheureusement longue des pandémies qui réduisent les capacités productives des ménages, affectent l'espérance de vie et déciment les populations rurales. A ce propos, il sied de signaler les dégâts causés par le paludisme, la schistosomiase (bilharziose), la tuberculose, la lèpre, les maladies hydriques, l'onchocercose (cécité des rivières) et la trypanosomiase (maladie du sommeil) dont la résurgence remonte à l'an 2001 avec l'invasion du Territoire d'Ango par les éleveurs nomades Mbororo.

Infrastructures de transport

Il s'agit principalement des voies de surface, à savoir le réseau routier, les voies ferrées et fluviales, étant donné leur impact direct sur la production agricole et le transport des personnes et des biens.

Jusqu'en 1974, au moment de la création de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (Zaire, à l'époque), le transport routier était organisé sur l'ensemble de la province par la Compagnie des chemins de fer vicinaux du Congo (CVC). La maintenance du réseau des routes nationales et provinciales fut assurée par le pouvoir central (Office des Routes), tandis que les entités de base se chargeaient des routes de desserte, avec l'appui financier des pouvoirs publics. Dans la quasi-totalité de la province, le réseau routier (28.678 km) s'est fortement dégradé, faute d'entretien.

Deux voies ferrées Bumba - Mungbere avec 2 bretelles (1.033 km) au nord et Ubundu - Kisangani (125 km) au sud ont été construites pour drainer vers le fleuve respectivement à Bumba et à Kisangani (Rive gauche), les produits agricoles et forestiers de l'Ituri et de l'Uélé, ainsi que ceux du Territoire d'Ubundu et du Maniema. La gestion de ces deux lignes est confiée depuis 1991 respectivement à l'Office des Chemins de Fer des Uélés (CFU) et à la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC). Le Chemin de fer des Uélé, connu pour son petit écartement et transportant essentiellement des produits à faible valeur ajoutée, est en cessation d'activités depuis le milieu des années 1990.

Les voies navigables les plus couramment exploitées demeurent le fleuve Congo et l'un de ses affluents, à savoir la Lomami. Au nord, dans le Bassin

de l'Uélé (Bas et Haut-Uélé), un espace économique de 231.076 km², seule l'Itimbiri est navigable en période de crue, encore que les opérations de dragage et de balisage doivent être effectuées régulièrement afin d'en améliorer la navigabilité et la sécurité.

Que retenir de l'état des lieux du développement en milieu rural de la province ?

A travers ces données socio-économiques, il serait honnête de reconnaître que des décennies durant les pouvoirs publics n'ont pas fait montre de volonté politique avérée pour transformer le monde rural par des actions régulières, concertées et suivies. Entre 1970 et 1990, cependant, des actions de promotion de l'agriculture ou de l'élevage ont timidement été initiées, mais certainement pas dans une logique de changement qui situe l'homme rural au centre de toute stratégie de développement, c'est-à-dire, un changement qualitatif généré par la participation consciente et active de la paysannerie et qui engendrerait un processus de croissance et de développement autonome, soutenu et durable.

Par rapport à la situation prévalant sous la période coloniale, le monde rural s'est totalement dégradé, tant en ce qui concerne la croissance de la production agricole, les autres activités rurales non agricoles, l'emploi, les revenus, les infrastructures économiques et sociales, que le niveau de vie de la population.

A la lumière de ce qui précède et à la faveur des changements institutionnels intervenus dans le pays, il apparaît légitime de s'interroger sur l'avenir du monde rural. Quelles politiques, stratégies et actions peut-on envisager à l'effet d'impulser un idéal de développement dans le chef des populations rurales de cette province ? Les lignes qui suivent ont pour objectif d'en esquisser quelques pistes.

Perspectives de développement rural

A cette dernière étape, mon exposé n'a pas pour objectif d'élaborer un programme de développement rural de la Province Orientale. Il se veut indicatif avec l'ambition d'orienter tous ceux qui sont engagés ou qui s'engageraient dans la promotion du développement rural dans la province. Il s'adresse surtout aux pouvoirs publics nationaux et provinciaux, à l'initiative privée, à la société civile locale et aussi à toutes les organisations internationales publiques ou privées désireuses d'y appuyer les actions de développement en milieu rural.

Pour ce faire, j'insisterai sur les secteurs qui devraient, à mon humble avis, retenir l'attention des pouvoirs publics et du secteur privé. Les diverses

actions à mener sont regroupées dans six axes thématiques, à savoir la production agricole, l'économie rurale, l'environnement, les infrastructures, le développement social et les réformes institutionnelles. Ils couvrent, en effet, parfaitement les trois dimensions dont l'accomplissement optimal et simultané devrait conduire vers un développement durable.

Production végétale

L'expansion de la production agricole est tributaire de la croissance continue de la productivité, elle-même source et condition de l'amélioration progressive des revenus des ménages agricoles. Aujourd'hui, quatre conditions doivent être réunies pour déclencher la croissance et la transformation du secteur agricole et rural. Elles couvrent les quatre " i " recommandés par la FAO⁽¹¹⁾ : intrants, infrastructures, incitations et institutions. Quoi qu'il en soit, à moyen terme, l'intensification de l'agriculture constitue la solution idoine pour augmenter durablement la productivité.

(11) F A O , U n
programme d'action
pour l'agriculture
africaine, Rome,
1986, 15 P.

La croissance de la productivité par les quatre i

Le Gouvernement a réalisé, il y a deux décennies, un investissement remarquable en finançant, dans le cadre du Plan national semencier, la mise en place d'une ferme semencière primaire à Dingila dans le Bas-Uélé. Une unité de triage et de conditionnement fut ainsi implantée et un programme de diffusion mis en œuvre avec des résultats probants et vérifiés. La ferme ayant été cannibalisée au cours des événements malheureux de 1996 à 2003, un programme de sa réhabilitation s'impose dans la perspective de la relance de l'agriculture.

Entre 1973 et 1990, la F.A.O. a réalisé des essais de fertilisation dans la Province Orientale, comme dans les autres provinces du pays. Les résultats consignés dans un CD-ROM disponible auprès des services spécialisés du ministère de l'Agriculture peuvent être exploités à bon escient par les pouvoirs publics aux niveaux national et provincial ainsi que par les privés.

A l'heure actuelle, le petit matériel agricole fait défaut. Un programme de production locale devrait être

encouragé pour approvisionner les ménages agricoles. La mécanisation ayant fait ses preuves, son introduction dans la partie septentrionale et orientale de la province contribuera sans conteste à l'essor de l'agriculture, sans pour autant en sous-estimer les difficultés. D'ores et déjà, la petite mécanisation, notamment à travers l'usage des tronçonneuses, peut améliorer les rendements des exploitations et le revenu des ménages agricoles. La réédition de l'expérience de la traction animale tentée en Ituri au cours des années 1980 peut entraîner une amélioration sensible des rendements.

Les **infrastructures de surface** constituent le point de départ de tout programme de développement rural. Les routes nationales, provinciales et locales, les chemins de fer, les voies navigables doivent faire l'objet de préoccupation des pouvoirs publics, du secteur privé et des collectivités locales. Afin de réduire les pertes et d'accroître les performances du système de commercialisation des produits agricoles, il conviendrait de programmer la dotation des gares, ports, villages et chefs-lieux des collectivités (chefferies et secteurs) en **infrastructures de stockage**. Le nord et le nord-est de la province, couverts de savane, connaissent parfois des saisons sèches dont la durée peut dépasser trois mois. Tout en concevant des mécanismes de lutte contre les feux de brousse, il faudrait envisager des études pour la construction des **barrages hydro-agricoles** destinés à faciliter l'irrigation.

Le passage de l'autosubsistance à une agriculture marchande requiert des **mesures incitatives** telles que les prix justes et leur périodique ajustement ; la promotion des institutions de micro-finance en milieu rural ; la nécessité d'octroyer des aides et/ou subventions aux exploitants agricoles ; l'amélioration des structures de commercialisation et des méthodes de transformation ; la prise en compte et le financement de la recherche agronomique comme facteur d'appui à la relance agricole et au développement du secteur rural.

L'INEAC fut le fleuron de la recherche agronomique en Afrique d'avant les indépendances. Dans la province, des infrastructures, certes vétustes, existent à Yangambi, à Bambesa et à Nioka. Elles n'attendent qu'à être réhabilitées, équipées et dotées en ressources matérielles, financières et humaines motivées, ainsi qu'à recevoir des programmes de recherche urgents et cohérents. La création d'un réseau sous-régional de recherche agronomique impliquant certains pays voisins comme le Congo, la République Centrafricaine, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi peut impulser une nouvelle dynamique et contribuer à en réduire les coûts nationaux. La reprise des activités de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) peut propulser l'Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ) ou encourager l'élaboration de programmes de recherche communautaires.

Des **réformes institutionnelles** doivent rapidement être conçues et mises en œuvre en vue d'appuyer les programmes de production agricole. Elles

(12) Les lois sur la libre administration des provinces et la décentralisation des entités territoriales ayant été promulguées, il reste à procéder au découpage des provinces, mais aussi à créer une École d'Administration publique.

touchent l'administration territoriale ⁽¹²⁾, l'enseignement professionnel agricole, l'alphabétisation fonctionnelle, la réforme foncière et agraire, spécialement en Ituri, la pacification effective de la province et la sécurisation des personnes et des biens.

La transformation des structures de production

Deux stratégies de développement sous-tendent la politique de transformation des structures de production agricole en milieu rural : l'amélioration des systèmes de production agricole en milieu paysan et l'adoption d'une politique privilégiant la réduction de l'échelle de production des cultures pérennes.

Transformation des systèmes de production

Un système de production agricole constitue un ensemble structuré de forces productives (travail, terre, équipement, ...) combinées par un exploitant pour dégager une production (végétale et/ou animale) en vue de satisfaire les objectifs du ménage agricole.

Les systèmes actuels de production sont hérités de la colonisation. Ils sont la synthèse de vieilles méthodes ancestrales et des techniques agricoles transmises aux ménages agricoles par les services de vulgarisation. Ils ont été mis au point en fonction des habitudes alimentaires des composantes ethniques et des caractéristiques éco-climatiques de la province, mais également des intérêts des entreprises capitalistes répondant à une logique de profit et d'accumulation en faveur de la métropole.

Transformer un système de production implique, en effet, de prendre des mesures spécifiques visant à accroître la fertilité du sol et la productivité du travail aux fins d'augmenter durablement les ressources financières du ménage agricole. Cette tâche doit être confiée à un service d'animation rurale. L'animateur est un agent polyvalent qui apporte à l'exploitant agricole un « paquet » de thèmes techniques, économiques et sociaux pour faire de lui un vrai entrepreneur agricole. Fort de son know-how, l'animateur accompagne les ménages agricoles dans le processus d'identification des potentialités et des contraintes du milieu. Il doit promouvoir les nouvelles cultures qui maintiennent la fertilité du sol, accroissent les rendements et dégagent un surplus agricole.

Réduction de l'échelle de production

Les mesures de nationalisation des entreprises agricoles de novembre 1973 et de transfert de propriété aux nationaux ont freiné l'expansion du mode de production capitaliste. Affectées pour la plupart par un début de vieillissement, les grandes plantations seront confrontées à l'insuffisance de management de nouveaux entrepreneurs. Même le boom caféier des années 1975-1976, qui a enrichi les exportateurs de café, n'a pas pu arrêter la régression. L'apparition de la « trachéomycose », loin de faciliter la tâche, va plutôt accélérer la descente aux enfers. Aujourd'hui, l'économie rurale s'est davantage affaiblie par des contraintes signalées ci-dessus.

Au regard de ces obstacles, il sied de trouver une solution. Je pense que les pouvoirs publics pourraient s'inspirer du modèle ivoirien. La diversification apparaît certes comme une nécessité, mais il me semble plus que rationnel d'encourager davantage les exploitations agricoles de petite ou moyenne importance, d'une taille égale ou inférieure à cinquante (50) hectares. La réduction de l'échelle de production peut constituer un atout économique et agronomique dans une stratégie de relance des cultures d'exportation, étant entendu le caractère limitant des facteurs capital et travail pour l'investissement.

Enfin, il est utile d'associer la recherche, les services de vulgarisation et/ou d'animation, les organisations non gouvernementales à des idées novatrices. L'économie mondiale est en pleine mutation depuis la fin du siècle dernier. Le commerce international, fortement influencé par la globalisation, a des effets néfastes sur le secteur agroalimentaire en République Démocratique du Congo. Cependant, au regard des avantages comparatifs dont dispose la province, certains produits à forte demande prisés sur le marché mondial devraient faire l'objet d'un programme spécifique de promotion et d'encouragement. Au regard de la brièveté de leur cycle végétatif, une attention particulière devrait être accordée au développement des oléagineux.

Les cultures à biocarburant

La propension à l'utilisation des **agro ou biocarburants** dans le monde procure un avantage incontestable à la production de l'**huile de palme**. Tout concourait vers la hausse du cours mondial de l'huile de palme, tandis que le marché intérieur est loin d'être saturé ⁽¹³⁾. La crise

⁽¹³⁾ En janvier 2008, la tonne d'huile de palme se vendait à 1.130 \$.US sur le marché mondial.

financière internationale a affecté le marché de l'huile de palme qui connaîtra un réel effondrement. L'exploitation du palmier à huile peut néanmoins mettre à disposition au minimum trois produits : l'huile de palme, l'huile des palmistes et les tourteaux dont la demande interne et externe est en augmentation. Tout en épargnant la province d'une déforestation préjudiciable, les pouvoirs publics locaux peuvent planifier la relance de la culture de l'élaeis et inciter ainsi les privés à y investir en privilégiant un partenariat participatif avec les ménages agricoles.

(¹⁴) Un symposium sur le thème «Biocarburant et Environnement pour le développement durable de l'Afrique» s'est tenu au Japon le 15 février 2008 en prévision de la IV^{ème} Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) qui s'est réunie du 28 au 30 mai 2008.

(¹⁵) *Le Potentiel* du 17 juillet 2007.

(¹⁶) Cfr *Exposé* introductif de M. URAMOTO lors de la tenue du Symposium préparatoire au IV^{ème} TICAD.

De plus en plus, le **Jatropha Curcas**, une culture oléagineuse, dont le taux d'extraction est supérieur à celui du fruit du **palmier**, fait parler d'elle (¹⁴). Prometteuse, cette culture se fraie déjà un itinéraire en Afrique. L'agence chinoise Xinhuanet rapporte que la Zambie en exploite 17.000 hectares, fournissant ainsi de l'emploi à 16.000 personnes. Tout est donc mis en œuvre pour qu'en 2015, les superficies cultivées atteignent 80.000 ha (¹⁵). D'autres pays africains ne sont pas en reste : le Kenya, le Swaziland, Madagascar, l'Afrique du Sud et le Mali, notamment, mettent en chantier de nouveaux projets de plantation ou envisagent des extensions des exploitations existantes.

Avec Mr. Yoshiteru Uramoto, Directeur général-adjoint de l'ONUDI, on apprend en effet que la culture de *Jatropha Curcas* présente pour le continent africain des enjeux importants pour son développement dans l'optique de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la vulnérabilité dont elle est l'objet en matière des déséquilibres climatiques (¹⁶). Les enjeux sont énergétiques, socio-économiques, financiers et environnementaux.

Energétiques, dans la mesure où la filière jatropha permet non seulement d'accroître les approvisionnements en biodiesel indispensable à la croissance économique, mais également de réduire le déficit de la balance des paiements qu'impose l'importation des produits pétroliers dont les cours mondiaux ne cessent d'osciller sur les places financières internationales, après avoir

atteint un niveau inférieur à 50 \$US le baril. Grâce à ce biodiesel, les ménages ruraux auront accès à une source locale d'énergie bon marché pour l'éclairage et d'autres besoins domestiques.

Socio-économiques et financiers, car la vulgarisation de la culture en milieu rural créera de nouveaux emplois et une source nouvelle de revenu pour les exploitants agricoles. Le transfert de technologie qui devrait s'ensuivre pour la transformation des graines en huile aura des effets d'entraînement sur le secteur des emplois non agricoles, la stabilisation interne des prix du carburant, la formation des revenus, l'accroissement de la valeur ajoutée agricole et industrielle, et par ricochet, de la production intérieure brute ainsi que l'amélioration de la balance des paiements.

Environnementaux, parce que l'utilisation du biodiesel ralentira sans nul doute le déboisement et la déforestation perpétrés par l'agriculture itinérante et le système de culture sur brûlis qui favorisent l'émission de gaz à effet de serre. Elle réduira sensiblement l'émission de gaz résultant de l'usage des combustibles fossiles.

Les préoccupations de sécurité alimentaire requièrent également la promotion du **soja** pour ses qualités nutritionnelles exceptionnelles et du **tourne-sol**, à cause de ses propriétés anti-cholestérol et donc du caractère diététique de son huile. La culture du soja se trouve encore à un stade embryonnaire. Cependant, l'implication des stations de recherche dans la mise au point des variétés productives et adaptées aux conditions éco-climatiques locales, d'une part ; de la ferme semencière et du service de vulgarisation dans la production et la diffusion des semences, d'autre part, peut donner une impulsion nouvelle à cette culture. J'ai personnellement tenté avec succès, en 1994 et 1995, une opération de vulgarisation, de commercialisation et de transformation artisanale dans le périmètre de Dingila, Territoire de Bambesa, District du Bas-Uélé [MOKONDA, 2001].

Outre la filière oléagineuse, la **canne à sucre** fournit la matière première indispensable à la production de l'éthanol, autre produit dont l'usage en tant que biocarburant sera courant sur les marchés internationaux. Le nord de la province est doté des avantages éco-climatiques pour la production rentable de la canne à sucre. Le sucre est l'un des rares produits agricoles qui profiteront de la récession. Il devrait enregistrer une hausse des cours de l'ordre de 23 % au cours de l'année 2009 [SANDOULY, 2009].

La promotion des filières porteuses

La progression accélérée des économies des pays émergents de l'Asie du Sud-Est, la Chine et l'Inde en particulier, devrait avoir un impact sur le marché mondial de **café** et de **cacao**. L'expansion de leurs marchés intérieurs stimulée

- (17) Quand bien même la tendance dans les pays riches et émergents irait plutôt dans le sens de la réduction de la consommation du chocolat de qualité supérieure.

par l'accroissement sensible du niveau de revenu des populations urbaines et rurales va entraîner un surcroît de demande de ces deux produits ⁽¹⁷⁾. La province dispose des avantages comparatifs indéniables. Un projet de lutte contre la « trachéomycose » appuyé par la coopération bilatérale a été élaboré et mis en œuvre sous la houlette de l'Office National du Café. Il est temps de faire le point afin d'envisager la relance de la caféiculture. Le **Robusta** de la Province Orientale figurait parmi les mieux cotés d'Afrique, voire du monde.

S'agissant du **cacao**, le Gouvernement avait financé, au début des années 1980, un grand projet de 3.500 ha à Bengamisa à une trentaine de kilomètres au nord de Kisangani. La plantation industrielle de la Lindi (+/- 500 ha) et nombre d'exploitations paysannes jadis mises en place ont pratiquement été délaissées à la suite des guerres successives. Le Gouvernement tente timidement d'impliquer les partenaires privés dans la reprise de l'exploitation industrielle et la commercialisation des cabosses.

Un atelier de sensibilisation a mobilisé plus de 250 personnes (agronomes, chercheurs, planteurs, chefs coutumiers) à Isiro du 9 au 10 septembre 2009 sous la houlette de la Solidarité pour le développement du Bassin de l'Uélé (SODEBU). Les participants se sont engagés à œuvrer pour la relance de la filière café-cacao. Bien élaboré et mis en œuvre, le programme de relance de cette filière devrait déboucher, sans nul doute, sur la modification des systèmes de production, l'expansion de la production, l'accroissement des revenus des ménages agricoles et, par conséquent, la réduction de la pauvreté.

Dans les zones situées à l'extrême-nord de la province (5° ou plus), c'est-à-dire à climat tropical, le **kenaf**, culture textile, peut être introduit pour enrichir les systèmes de production pour un rendement susceptible d'atteindre 2.500 kg par unité de surface. Le kenaf, qui offre un cycle végétatif plus court (100 à 150 jours) que celui du coton (180 jours) sert à la fabrication des ficelles, cordes et cordages [VANDEPUT, 1991].

Le paludisme ne cesse de décimer les populations congolaises. Et pourtant, depuis 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) propose aux pays africains l'adoption de la culture de l'**Artemisia annum**, plante susceptible de soigner les crises de paludisme. Sa culture

introduite au Kenya, au Mozambique, au Nigeria, en Ouganda et en Tanzanie, donne de bons résultats dans les climats tempérés chauds des zones montagneuses. Les pouvoirs publics sont appelés à encourager et à soutenir financièrement les essais de culture à petite échelle entrepris à l'Institut facultaire d'Agronomie à Kisangani.

Production animale

S'agissant de l'élevage, il convient de faire observer que partout dans le pays, la population rurale a manifesté une affection particulière pour le petit bétail (caprins, ovins et porcins). Il paraît nécessaire et indiqué d'encourager et encadrer ce type d'élevage, en arrêtant des mesures spécifiques susceptibles d'en accroître la productivité. Cependant, en Ituri, terre de prédilection de l'élevage du gros bétail, le capital foncier fortement sollicité par l'agriculture et l'élevage, deux activités concurrentes mais complémentaires, demeure le principal facteur se limitant au développement de l'élevage extensif. Seule une réforme foncière profonde pourrait libérer le développement de l'élevage. Le nord de l'Uélé, marginal pour les cultures industrielles, mais largement doté des pâturages naturels, est propice à l'élevage extensif du gros bétail destiné à la production de la viande de boucherie, tandis que les terres de l'Ituri seraient alors affectées principalement à l'élevage du bétail sélectionné pour la production laitière et à la production maraîchère.

D'autres types d'élevage tels que l'aviculture, l'apiculture et l'aquaculture présentent autant d'atouts que d'intérêts pour l'économie rurale et le marché intérieur. Ils méritent l'attention des pouvoirs publics au niveau national, provincial ou local.

Infrastructures

Au fil des temps, le réseau routier s'est fortement dégradé. Les pouvoirs publics devraient multiplier des efforts pour réhabiliter les routes nationales et provinciales prioritaires ⁽¹⁸⁾. A l'heure actuelle, la Transafricaine reliant Kisangani à Kasindi au Nord-Kivu a été réhabilitée et les vivres frais de l'Ituri et du Nord-Kivu inondent à nouveau le marché de Kisangani. Par contre, la population demeure impatiente quant au démarrage effectif des travaux de réhabilitation des axes Nia-Nia-Isiro et Kisangani-Buta-Bunduki. Il sied de trouver une solution durable pour les routes de desserte agricole, étant donné

⁽¹⁸⁾ La loi portant création d'un Fonds national d'entretien routier, «FONER», a été votée au Parlement et promulguée par le Président de la République. Les ressources du FONER devraient contribuer à financer l'entretien des routes nationales et provinciales.

(19) Et ce, en dépit de la Loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces.

la faible capacité de mobilisation des ressources des collectivités locales (chefferies et secteurs), spécialement pour celles situées en zone forestière ⁽¹⁹⁾.

Les voies ferrées reliant Ubundu à Kisangani et Bumba à Mungbere, n'étant pas opérationnelles depuis plus d'une décennie, les efforts de réhabilitation et de modernisation devraient constituer des sujets de préoccupation pour la communauté provinciale, en général, et les pouvoirs publics, en particulier. En vue de désenclaver le nord du pays et rendre compétitifs les produits exportables, le Gouvernement doit envisager un plan d'interconnexion de la voie ferrée à celles de l'Ouganda et du Soudan à l'effet de garantir l'accès à l'océan Indien et à la mer Rouge.

S'agissant, enfin, des voies fluviales, le dragage et le balisage du fleuve et de ses affluents, Lomami et Itimbiri, doivent figurer parmi les priorités afin d'optimiser le cabotage et donc la desserte des aires de production riveraines.

Economie rurale

J'ai regroupé sous cet intitulé les activités rurales qui entretiennent des relations étroites avec le secteur agricole. Leur implantation ou la réhabilitation de celles qui existent contribuent à créer les emplois non agricoles, à accroître la valeur ajoutée locale et à changer les mentalités en milieu rural. Sans être exhaustif, je m'en vais aborder successivement le système de commercialisation des produits agricoles, la transformation des produits et les institutions de micro-finance.

Un *système de commercialisation* est censé remplir trois fonctions : échange, physique et facilitation. Par échange, il faut comprendre l'organisation des marchés ruraux pour la collecte des produits à des prix incitatifs. La fonction physique concerne outre la collecte des produits, le transport, le stockage, la transformation, l'emballage, etc. Le fonctionnement optimal des marchés ne peut être garanti que si des facilités de financement sont prévues et octroyées aux structures de commercialisation (privés, coopératives, ONG). Sur le terrain, le système de commercialisation doit être revu, corrigé et adapté aux exigences d'une économie en modernisation.

La *transformation* permet de valoriser localement les produits agricoles et de garantir leur conservation. Au regard des potentialités de la province, la communauté doit veiller à l'implantation dans les zones de production des unités industrielles de petite ou moyenne taille. Les égreneuses, les batteuses, les rizeries, les huileries, les moulins, etc. utilisés pour la transformation industrielle ou semi-industrielle des produits, dégagent une économie de temps pour les femmes rurales et stimule les parents à scolariser les filles. Un processus d'intégration industrielle et spatiale doit être conçu et progressivement mis en œuvre à l'effet de structurer l'économie pour un objectif prioritaire de développement régional.

Assurer l'*accès au crédit* aux agriculteurs et aux éleveurs s'inscrit de nos jours dans la somme des stratégies de croissance du secteur agricole et rural. Le micro-crédit est une expérience récente en Afrique et dans le monde. Partout, les institutions de micro-finance se multiplient et se développent en rendant des services remarquables aux paysans qui voient leurs revenus croître en même temps que se réduit leur dépendance. La littérature renseigne, en effet, que sa diffusion a été d'un soutien inestimable dans les zones défavorisées du Sahel. Elle a contribué à réduire considérablement la pauvreté au Bangladesh où la performance des femmes s'est révélée surprenante.

Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent œuvrer pour l'implantation des institutions de micro-finance appelées à collecter l'épargne dégagée par l'exploitation artisanale des matières précieuses et à accorder des micro-crédits aux exploitants agricoles, aux éleveurs et autres pêcheurs.

Environnement

Dans la province, certains fléaux connus ont un impact sur la productivité des terres. On épingle, en effet, la surexploitation des terres agricoles et le surpâturage en Ituri ; le déboisement et les feux de brousse dans les savanes du nord-est ⁽²⁰⁾. Le risque de sécheresse et de désertification guette la partie septentrionale et orientale, si l'on n'y prend garde. La présence des éleveurs nomades Mbororo contribuera, sans conteste, à accélérer la dégradation de l'environnement.

En conséquence, la communauté doit rester vigilante afin de contrecarrer une exploitation forestière

⁽²⁰⁾ Le phénomène de pollution va s'aggraver avec l'exploitation prochaine d'hydrocarbures du Lac Albert.

intense et désordonnée. Cette exploitation touche une essence rare dans le monde : l'*Afromesia*. Des mesures générales et spécifiques doivent être envisagées à l'effet de garantir aux générations futures la pleine jouissance des écosystèmes protégés et de la biodiversité dont ils regorgent. Au-delà du devoir de protection à exercer sur les forêts et les savanes, la communauté doit initier un programme d'arboriculture pérenne. Celui-ci permettrait, à l'extrême-nord de la province, de freiner, voire d'arrêter l'avancée du désert et de contribuer à la stabilisation climatique, mais également d'y introduire une petite industrialisation. Mais, on ne peut envisager une vraie stratégie de conservation des ressources naturelles sans impliquer totalement les communautés villageoises et les exploitants agricoles.

La province dispose de plusieurs « aires protégées » dont les plus importantes sont celles d'Epulu, de la Maïko et de la Garamba. Ces écosystèmes regorgent des curiosités scientifiques telles que le singe Bonobo, l'antilope Okapi, le Rhinocéros blanc, l'Eléphant, le Paon d'Afrique, l'antilope Bongo. Cependant, la présence de mouvements rebelles congolais et étrangers a été et demeure un facteur de destruction méchante, voire l'élimination de ces différentes espèces. La réhabilitation, le repeuplement et la conservation de ces aires devraient constituer un facteur de mobilisation des ressources par le développement de l'industrie touristique.

Conclusion

Pour clore ces considérations, je propose, ici, quatre réformes institutionnelles capitales susceptibles d'impulser la reconstruction de la province et de promouvoir le processus de croissance économique.

Une politique d'aménagement de l'espace rural

D'agropastorale, la Province Orientale se reconnaît depuis deux décennies une vocation minière. La mise en œuvre du Code minier et l'éventualité de la transformation locale des minerais et des matières premières agricoles et forestières requièrent de rechercher l'harmonie entre le développement des peuplements humains et l'organisation de l'espace en fonction du redéploiement des activités économiques. Aussi, un plan provincial d'aménagement du territoire s'impose tout naturellement.

Dans cette perspective, une stratégie d'aménagement rural s'inscrit dans une vaste politique d'aménagement du territoire, poursuivant quatre objectifs fondamentaux, à savoir :

- a) réaliser un équilibre et une harmonie entre les différentes parties d'un territoire ;
- b) ne laisser aucune fraction de l'espace national tomber en déshérence ;
- c) assurer la mise en valeur de l'environnement on ne peut plus nécessaire à l'ensemble de la communauté présente et à venir ;
- d) mettre en valeur, dans les meilleures conditions économiques, les ressources naturelles et potentielles du milieu naturel [BLAISOT, 1979].

A ce titre, il convient de procéder à un aménagement rationnel et judicieux de l'espace qui améliore la répartition spatiale actuelle de la population. Cette nouvelle vision de développement rural doit favoriser un certain équilibre foncier entre l'agriculture vivrière, les cultures pérennes, l'élevage du gros bétail, l'exploitation minière et l'habitat humain. Elle encourage la mise en place aussi bien des unités industrielles que des infrastructures économiques et sociales en vue de promouvoir à la fois la coexistence pacifique des groupes ethniques dans les zones de peuplement, la promotion de l'emploi rural, la croissance économique, la circulation des personnes et des biens, la protection de l'environnement et donc le bien-être de la population rurale.

Nécessité d'une réforme foncière

Une réforme foncière s'impose et, en particulier, en Ituri, en vue d'éviter la réédition des événements malheureux qui ont été vécus et condamnés. Elle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle vision de développement du secteur agricole et rural esquissée précédemment.

Cette réforme, en dépit de la charge émotionnelle qu'elle suscite et des réactions politiques souvent négatives, aura le mérite non seulement de la colonisation des terres aujourd'hui en déshérence et sujettes à des occupations anarchiques diverses, mais aussi de résoudre de façon durable les conflits fonciers en Ituri. L'opération doit être préparée et encadrée afin d'éviter toute précipitation.

J'exhorte la province à entreprendre une croisade d'explication pour amener les pouvoirs publics centraux à revisiter la loi foncière en vigueur à l'effet d'introduire progressivement le principe de l'appropriation privative des terres au détriment de la propriété collective. Une campagne pédagogique d'explication doit être menée afin d'obtenir la participation et l'adhésion des populations.

Réhabilitation de la recherche, de la vulgarisation et de l'animation rurale

De même qu'un bon réseau routier conditionne la croissance de l'agriculture, de même toute stratégie de développement agricole et rural doit inscrire dans ses actions l'encouragement et le financement de la recherche agronomique. La prospérité de l'agriculture congolaise sous la période coloniale était en grande partie tributaire des succès obtenus dans le domaine de la recherche à Yangambi et dans les stations secondaires.

La province doit prévoir chaque année des lignes budgétaires pour équiper les trois stations et financer leurs projets de recherche - développement. C'est dans cette optique que les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les nouvelles spéculations proposées soient inscrites dans les programmes de recherche et de vulgarisation. Dans le même ordre d'idées, la station de Nioka devrait être mise à contribution pour la relance de l'élevage en Ituri et son extension dans les autres districts.

Restauration de la paix et de la sécurité

Enfin, la croissance et le développement ne sont envisageables que si la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue de la province. En Ituri, le calme revient progressivement, mais les milices troublent encore la quiétude de la population et compromettent toute initiative susceptible de contribuer à la création de nouvelles richesses. La paix doit être consolidée par le ramassage des armes en circulation et les dispositions à prendre pour enlever aux milices leur raison d'exister.

Dans les Uélé, les pouvoirs publics centraux doivent trouver des solutions définitives pour les Mbororo et les rebelles ougandais. Tout en privilégiant la voie diplomatique de résolution des conflits internationaux, le Gouvernement doit bâtir une armée disposant d'une vraie force de dissuasion. Il doit rationaliser l'effectif des troupes des FARDC à requinquer et pourvoir à leur cantonnement, encadrement et prise en charge. Il en est de même pour la Police nationale, le personnel des Cours et Tribunaux, des services de sécurité et de l'Administration publique.

Florentin MOKONDA Bonza

Esquisse bibliographique

- ALLOBA LOVOGA, C., *Les possibilités de relance de la culture cotonnière en milieu rural congolais*, Mémoire de licence en Sciences Economiques, Unikin, 1998, 71 P.
- BLAISOT, F., *L'aménagement rural*, in *Guide national de l'Agriculteur*, tome VI, Nouvelle édition Roger GARRY & Cie, 1979, 635 P.
- BURGER, D., « Le concept directeur du développement durable » in *Agriculture + Développement rural*, vol.V, n° 1, avril 1998, pp. 52- 55.
- CARBONNELLE et KIRSCHEN, *L'économie des deux Uélés*, Bruxelles, Cemubac, 1961, 116 P.
- COMELIAU, C., *Fonctions économiques et pouvoir politique. La province de l'Uélé en 1963-1964*, Léopoldville, Lovanium, IRES, 1964, 152 P.
- DRACHOUSOFF, V. et al., *Le développement rural en Afrique centrale 1908-1960/62 : Synthèse et Réflexions*, vol. I et II, Fondation Baudouin, 1991, 1203 P.
- FAO, *Directives concernant les indicateurs socio-économiques à utiliser pour le suivi et l'évaluation de la réforme agraire et du développement rural*, Rome, 1ère édit., 1989.
- MOKONDA, B., « Pour une politique de sécurité alimentaire en RDC. Analyse critique du Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR) 1997-2001 », in *Congo-Afrique* (mars 2000) n° 343, pp. 151-186.
- MOKONDA, B., « Le rôle du mouvement associatif dans la stratégie de sécurité alimentaire en milieu rural de l'Uélé », in M., KANKONDE et E., TOLLENS (édit.), *Sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa : Production, Consommation & Survie*, L'Harmattan, Paris, 2001, 478 P.
- MOKONDA, B., *Cours de politique de développement rural dans les pays en développement*, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Université de Kinshasa, Année académique 2007-2008, 130 P.
- MOKONDA, B., « Cultures paysannes et crise agricole au Zaïre : le cas du coton », in *Cahiers économiques et sociaux*, vol. XVIII, (sept-déc. 1980) n°s 3-4, sept.-déc. 1980, 1980 P.
- RDC/PNUD-UNOPS, *PNSAR : Plan d'actions triennal (1998-2000) : Province Orientale*, Kinshasa, octobre 1998, 194 P.
- RDC/UNICEF, *L'enquête Nationale sur la situation des enfants et des femmes. Rapport d'analyse MICS2/2001*, Kinshasa, 2002, vol. II, 234 P.
- RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE, *Programme de développement de la caféiculture robusta dans le Haut-Zaïre. Analyse de la situation et diagnostic*, Vol. I, 1978, 139 P.
- SANDOULY, P., *Jeune Afrique*, (du 1^{er} au 7 février 2009) n° 2508, p. 62.
- SEBISOGO, M., *Les coopératives et les paysannats au Congo belge entre 1920 et 1959*, Rapport des recherches, Québec, 505 P.
- VANDEPUT, R., *Les principales cultures en Afrique centrale*, R. Vandeput Éditeur, Bruxelles, 1981.